

**DÉCLARATION SUR LA RÉUNION AFRICAINE DE HAUT NIVEAU SUR LA LUTTE
CONTRE LE TERRORISME SUR LE THÈME : « CONSOLIDER LA COOPÉRATION
RÉGIONALE ET LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS POUR FAIRE FACE À
L'ÉVOLUTION DE LA MENACE TERRORISTE EN AFRIQUE »**

ABUJA, NIGÉRIA, 22–23 AVRIL 2024

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement du Ghana, du Nigéria et du Togo, Ministres de la Défense, conseillers à la sécurité nationale et hauts représentants des gouvernements des États membres de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales africaines/Mécanismes régionaux, de la Commission de l'Union africaine, du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, des partenaires internationaux et des organisations de la société civile, réunis à l'occasion de la Réunion africaine de Haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, du 22 au 23 avril 2024, à Abuja, au Nigéria, sous le thème : « *Consolider la coopération régionale et le renforcement des institutions pour faire face à l'évolution de la menace terroriste en Afrique* » :

1. **Notant** avec satisfaction l'ouverture officielle de la réunion de Haut niveau par S.E. Bola Ahmed Tinubu, Président de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, ainsi que les messages de bonne volonté de S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et de S.E. Faure Gnassingbé, Président de la République togolaise ; **prenant acte** des allocutions de bienvenue de Mallam Nuhu Ribadu, Conseiller national pour la sécurité, République fédérale du Nigéria, et de M. Vladimir Voronkov, Sous-Secrétaire général du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ; ainsi que des remarques de S.E. Ambassadeur Yusuf Maitama Tuggar, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria, S.E. Mme Amina Mohammed, Secrétaire générale adjointe, Nations Unies, et S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine ;
2. **Reconnaissant** la pertinence continue des instruments adoptés par l'Union africaine/Organisation de l'unité africaine (OUA), y compris les communiqués du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que les cadres normatifs pertinents de tous les participants des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux, visant à lutter contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent africain ;
3. **Rappelant** en particulier le souhait de l'Union africaine de faire taire les armes sur le Continent à l'horizon 2030 et **notant** que la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent dans différentes régions d'Afrique constitue une menace importante pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et entrave les progrès accomplis vers la réalisation de l'*Agenda 2030* des Nations unies pour le développement durable et de l'*Agenda 2063* de l'Union africaine : *L'Afrique que nous voulons* ;
4. **Reconnaissant en outre** que les activités croissantes des groupes terroristes et la létalité de leurs attaques, en particulier dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Afrique australe, centrale, orientale et septentrionale, exacerbent l'insécurité dans ces régions
5. **Notant** que les groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda et/ou à Da'esh tirent parti des revendications locales, souvent liés à la pauvreté, à la mauvaise gouvernance, à l'absence de développement, aux violations et aux atteintes aux droits de l'homme, ainsi qu'à la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour créer de vastes réseaux opérationnels et diffuser des idéologies radicales ; et **notant en outre** que ces groupes exploitent l'instabilité et les conflits pour multiplier les attaques sur le Continent et étendre leur zone d'influence et de contrôle ;

6. **Reconnaissant** la nécessité de s'attaquer de manière adéquate aux causes profondes et aux facteurs structurels du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique et **soulignant** l'impératif d'une plus grande action collective pour relever les défis du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le Continent, compte tenu de ses effets en spirale ;

7. **Exprimant** notre désir d'avoir une plateforme importante pour des discussions ciblées, l'échange d'expériences et l'identification de stratégies pratiques pour faire face à la menace évolutive du terrorisme sur le Continent, considérons la réunion africaine de Haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue les 22 et 23 avril 2024, comme l'un des événements envisagés dans le cadre du Processus d'Abuja pour répondre aux préoccupations en matière de terrorisme, nous soulignons les points suivants comme étant son objectif principal :

- a) une approche dirigée et appropriée par l'Afrique pour lutter contre le terrorisme ;
- b) renforcement de la coopération régionale et sous-régionale ;
- c) encourager la prévention et les mesures efficaces de lutte contre la propagation du terrorisme;
- d) renforcer les capacités des États membres touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent qui le favorise.

8. **Reconnaissant** que le *Nouvel Agenda pour la Paix* des Nations unies vise à renforcer la paix et la sécurité mondiales par l'instauration de la confiance, de la solidarité, de l'universalité et du multilatéralisme, conformément à la Charte des Nations unies, et **notant en outre** que le *Sommet des Nations unies pour l'Avenir*, qui se tiendra en septembre 2024 à New York, offre l'occasion de mettre en place un multilatéralisme plus efficace, inclusif et renouvelé, adapté aux besoins du 21^e siècle, notamment en intensifiant les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme en investissant davantage dans la sécurité régionale, et reconnaissant que les actions collectives prévues dans le "*Pacte pour l'avenir*" du Sommet visent à renforcer le soutien apporté à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique ;

9. **Guidés en outre** par la compréhension de ce qui précède, la réunion africaine de Haut niveau sur la lutte contre le terrorisme a été organisée autour des quatre sessions suivantes :

- a) L'évolution du paysage de la menace terroriste en Afrique ;
- b) Les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent ;
- c) Le renforcement des capacités régionales de lutte et de prévention du terrorisme sur le Continent ;
- d) Le renforcement de la coopération entre les partenaires internationaux et les États membres africains affectés par le fléau du terrorisme.

Déclarons par la présente à prendre les engagements suivants :

SUR L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LA MENACE TERRORISTE EN AFRIQUE

10. **Condamnons sans équivoque toutes** les manifestations de terrorisme et d'extrémisme violent sur le Continent africain et **réaffirmons expressément** notre engagement collectif à renforcer la sécurité des États africains conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité, et ce, dans l'esprit de trouver des solutions africaines aux défis de sécuritaires de l'Afrique ;

11. **Condamnons en outre** particulièrement, la menace terroriste croissante contre des cibles vulnérables, y compris des infrastructures cruciales et des lieux publics dans certaines parties du Continent ;

12. **Exhortons** les partenaires internationaux à affirmer de la même manière leur tolérance zéro à l'égard du terrorisme, quels qu'en soient les motifs, et à prendre les mesures pratiques appropriées pour faire en sorte que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés par des terroristes pour l'organisation ou le financement d'actes terroristes devant être commis contre d'autres États ou leurs citoyens ;

13. **Rendons** hommage à tous les citoyens africains et au personnel de maintien et d'imposition de la paix qui ont consenti le sacrifice ultime en combattant les groupes terroristes sur le Continent et au-delà ;

14. **Reconnaissons** l'existence de lacunes critiques dans les capacités de lutte contre le terrorisme de la plupart des pays africains et **soulignons** l'intersection des disparités socio-économiques, de l'instabilité politique, des conflits armés, de la porosité des frontières, du manque de coopération transfrontalière et des problèmes de gouvernance dans l'évolution des activités terroristes sur le Continent ;

15. **Soulignons** que ce n'est que par l'unité et la coopération que les États membres de l'Afrique pourront lutter efficacement contre le terrorisme sur le Continent ; à cet égard, **soulignons** qu'il est impératif que les États membres de l'Afrique accordent la priorité à la lutte contre le terrorisme sur leur territoire et à la promotion d'une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, adoptée par consensus par tous les États membres des Nations unies, ainsi que de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (1999) ; le Plan d'action sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique, (2002) et le Protocole à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (2004), et la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique (2022) ;

16. **Soulignons** qu'il est impératif d'apporter des réponses efficaces aux problèmes du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le Continent, notamment par la mise en œuvre de stratégies frontalières globales et de plans d'action nationaux ;

17. **Convenons** que l'insécurité climatique pourrait exacerber les contextes fragiles et agir comme un multiplicateur de risques en combinaison avec d'autres moteurs sous-jacents de l'extrémisme violent propice au terrorisme ;

18. **Condamnons** l'utilisation croissante d'une variété de nouvelles technologies à des fins terroristes, y compris l'utilisation de systèmes télécommandés, pour préparer ou mener des attaques terroristes ;

19. **Exprimons notre inquiétude** quant au ciblage indu des jeunes en ligne par les groupes terroristes, notamment par le biais des jeux en ligne, des plateformes adjacentes de jeux et de diverses plateformes de médias sociaux et, à cet égard, **soulignons** la nécessité d'approches innovantes pour lutter contre la radicalisation en ligne et l'exposition des jeunes Africains aux tendances extrémistes violentes et aux efforts de recrutement déployés par les groupes terroristes ;

20. **Soulignons en outre** la nécessité de lutter contre la désinformation et les discours haineux conduisant à l'extrémisme violent, et encourager les États membres à tirer parti des possibilités offertes par les outils numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour renforcer leurs mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention ; et **soulignons** que le respect du Droit international humanitaire, la protection des civils, la garantie de l'accès humanitaire et la prévention des ventes illicites d'armes légères et de petit calibre doivent être des priorités pour tous, dans les contextes de conflit.

SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT QUI MÈNE AU TERRORISME : ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET MEILLEURES PRATIQUES

21. **Nous nous engageons** à partager les enseignements et les bonnes pratiques tirés des expériences nationales, régionales et mondiales en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent et **décidons** d'étudier les moyens de remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme, notamment en accordant la priorité aux investissements dans l'éducation, à l'intégration des efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans des programmes plus larges liés à l'ODD 16 et aux aspirations pertinentes de l'Agenda 2063 ;

22. **Réitérons** l'importance de promouvoir des stratégies efficaces de lutte contre le terrorisme dirigées et contrôlées par les Africains et, à cet égard, **soulignons** la nécessité d'explorer des stratégies pratiques pour des approches significatives dirigées par les communautés locales via un engagement significatif/sûr desdites communautés, les Nations unies, avec la nécessité pour les Nations unies, les partenaires de développement de l'Afrique et la communauté internationale à soutenir de tels efforts fondés sur les contextes et les besoins locaux afin de garantir que leur engagement produise les résultats escomptés ;

23. **Soulignons** la nécessité pour les dirigeants africains de promouvoir l'autonomisation et l'engagement des jeunes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, en tant qu'impératif de réussite compte tenu de leur rôle en tant qu'acteurs du changement positif ;

24. **Soulignons** la nécessité pour les États membres africains, en coopération avec la communauté internationale, en particulier les Nations unies et les partenaires internationaux, de renforcer leur contrôle respectif des armes et des biens à double usage ;

25. **Réaffirmons** l'importance d'adopter des stratégies nationales, régionales et continentales globales pour faire face à la menace croissante du terrorisme et à ses causes sous-jacentes, ainsi qu'à tous les facteurs qui contribuent à son expansion et à sa diffusion ; et dans ce contexte, **soulignons** la nécessité pour les pays affectés par le terrorisme d'intégrer des solutions politiques à leurs mesures sécuritaires et militaires actuelles, et **soulignons** l'urgence d'élaborer un Plan d'action stratégique continental holistique sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, afin de consolider la coordination et de renforcer les actions et, à cet égard, **appelons** les partenaires internationaux à contribuer à sa mise en œuvre ;

26. **Saluons** les efforts déployés actuellement par l'Union africaine pour s'attaquer aux questions profondément enracinés qui présentent un potentiel génocidaire, à la radicalisation et à l'extrémisme violent et, à cet égard, **encourageons** le règlement pacifique des causes sous-jacentes des conflits intercommunautaires et intracommunautaires par l'adoption de politiques qui découragent les pratiques/tendances discriminatoires portant sur l'économie, la religion et la culture, le renforcement des dialogues intercommunautaires et intracommunautaires ainsi que la mise en œuvre d'actions susceptibles de consolider la cohésion sociale, de promouvoir la culture de la paix et de prévenir les conflits au sein des sociétés ;

27. **Soulignons** la nécessité de promouvoir la participation, le leadership et la représentation significative des femmes, des jeunes, des victimes d'activités terroristes et/ou des personnes en situation particulière dans les processus décisionnels liés à la lutte contre le terrorisme ;

28. **Saluons** l'engagement pris par le système des Nations unies d'apporter un soutien cohérent dans le cadre du Pacte mondial de coordination de la lutte contre le terrorisme et de l'Appel conjoint des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme en Afrique, et **exhortons** tous les États membres des Nations unies et de l'Union africaine à renforcer la coopération et la collaboration dans la lutte contre les fléaux que sont le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent et à approfondir

et intensifier leurs efforts en matière de sécurité collective, en menant des opérations conjointes, en signant des accords d'extradition et en mettant en place des plateformes pour partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs enseignements en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme ;

29. **Soulignons** la nécessité de s'attaquer à la propagande terroriste fondée sur les tensions interreligieuses et le narratif du choc des civilisations ; **exprimons** le respect à toutes les confessions et tous les systèmes de croyance, tout en notant que les récits déformés fondés sur une interprétation et une représentation erronées de la religion pour justifier la violence sont souvent utilisés pour recruter des partisans, en particulier des combattants terroristes étrangers, mobiliser des ressources et obtenir le soutien des sympathisants des groupes et des activités terroristes ;

30. **Appelons** tous les acteurs extérieurs à cesser de soutenir les groupes terroristes sur le Continent et **réitérons** la demande de retrait immédiat et inconditionnel de tous les combattants terroristes étrangers du Continent ;

31. **Prenons acte** de la mise en place du Mécanisme intégré de stabilité des frontières (MISF) des Nations unies en 2023 ; **considérons** que les modèles fondés sur le cadre du MISF pourraient être utiles pour les efforts intercontinentaux, régionaux et sous-régionaux et **soulignons** la nécessité de renforcer et de partager plus largement les bonnes pratiques en matière de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion des combattants terroristes étrangers, comme l'a fait par le passé le Bureau des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT) en collaboration avec la Commission du Bassin du Lac Tchad ;

32. **Reconnaissons en outre** qu'il importe de s'attaquer au financement du terrorisme par des actions ciblées et coordonnées, ainsi que le rôle important que jouent les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour soutenir les États africains et, à cet égard, **nous nous félicitons** de l'engagement pris par l'UNOCT d'approfondir son soutien aux organismes régionaux de type GAFI en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, comme un moyen de promouvoir la mise en œuvre des approches fondées sur le risque au financement du terrorisme et de veiller à ce que les ressources soient allouées au mieux en fonction des menaces identifiées et des vulnérabilités documentées ;

33. **Sommes résolu** à renforcer notre lutte individuelle et collective contre les financiers locaux et externes et les sources de financement du terrorisme et des activités terroristes en Afrique et à promouvoir l'amélioration de la gestion des ressources naturelles sur l'ensemble du Continent ;

34. **Saluons** le rôle important joué par les Centres régionaux de lutte contre le terrorisme comme groupes de réflexion et d'action indépendants, qui élaborent des politiques de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent efficaces et fondées sur des données probantes, en s'appuyant sur les droits de l'homme et l'État de droit dans le monde entier et, à cet égard, **décidons** de transformer le Centre national nigérian de lutte contre le terrorisme, situé à Abuja, en un Centre régional de lutte contre le terrorisme ;

35. **Demandons** aux Nations unies, en particulier au Bureau des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme et au Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'Union africaine, en particulier au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et au Centre de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine, et aux partenaires internationaux, y compris l'Union européenne, de fournir le soutien et les ressources nécessaires pour assurer la modernisation ainsi que le

décollage immédiat et l'efficacité des Centres en tant que centre d'excellence sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme en Afrique.

SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RÉGIONALES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

36. **Reconnaissons** l'importance de promouvoir et d'utiliser efficacement les instruments existants et d'honorer les engagements antérieurs, y compris ceux du Sommet extraordinaire de l'UA tenu à Malabo en mai 2022 et, à cet égard, **réitérons** notre engagement à mettre en œuvre les décisions relatives à la lutte contre le terrorisme dans les Déclarations de la 16^e Session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement ;

37. **Appelons** à l'activation tant attendue du Sous-comité sur la lutte contre le terrorisme du Conseil de Paix et de Sécurité pour qu'il soit immédiatement et pleinement opérationnel afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat consultatif ;

38. **Affirmons** que les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux sont les éléments constitutifs du programme d'intégration continentale de l'Afrique, ainsi que de son architecture de paix et de sécurité, d'où la nécessité d'exploiter le potentiel de ces structures pour contribuer à renforcer la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme et apporter un soutien efficace là où le besoin s'en fait le plus sentir

39. **Saluons** les initiatives et mécanismes régionaux mis en place pour relever les défis en matière de sécurité, y compris les dispositifs de sécurité sous-régionaux, tels que la Force multinationale mixte (MNJTF) contre Boko Haram ; et **rappelons** que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a souligné l'impératif d'une meilleure coordination des efforts de lutte contre le terrorisme, en appelant à l'opérationnalisation de la Force en attente de la CEDEAO ;

40. **Soulignons** la nécessité de renforcer davantage les mécanismes de coopération existants aux niveaux régional et continental pour leur permettre de répondre plus efficacement à la nature transnationale du terrorisme, et **réitérons** l'impératif de relier les coordinateurs de la lutte contre le terrorisme dans les différentes régions affectées par le terrorisme sur le Continent pour une meilleure coordination et le partage de l'expertise et des ressources, dans la mesure du possible ;

41. **Exprimons** le souhait des Communautés économiques régionales et des pays affectés par le fléau du terrorisme de bénéficier de la plateforme virtuelle du Pacte mondial des Nations unies pour la coordination de la lutte contre le terrorisme ; **exhortons** toutes les Communautés économiques régionales et tous les mécanismes régionaux de l'Union africaine à utiliser pleinement les mécanismes de coopération mis en place pour traiter les questions spécifiques aux pays et aux régions, en particulier l'Unité de liaison et de fusion du Sahel (UFL), le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de Paix et de Sécurité dans la région sahélo-saharienne, le Processus de Djibouti et l'Initiative d'Accra et d'autres initiatives mises en place pour faire face à l'insécurité croissante liée à l'extrémisme violent dans les régions ;

42. **Appelons** au renforcement des mécanismes de coordination entre les Nations unies et les organisations régionales, les Communautés/Mécanismes économiques, tels que l'Union africaine

(UA), la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD, l'AIMC et la SADC, en vue de favoriser les synergies dans la programmation conjointe et d'améliorer le partage d'informations entre tous les acteurs clés ;

43. **Saluons** les programmes de renforcement des capacités et des travaux de l'UNOCT dans les domaines des cellules de fusion, de la sécurité des frontières et des systèmes aériens sans pilote, de la lutte contre le financement du terrorisme, des armes légères et de petit calibre, des enquêtes, de la cybernétique, de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et de l'aide aux victimes du terrorisme ;

44. **Nous nous félicitons en outre** de l'engagement en cours de l'UNOCT en faveur du renforcement de la coordination interinstitutionnelle et du partage d'informations et **soulignons** la nécessité pour les organisations internationales et régionales ainsi que pour les partenaires internationaux d'accorder la priorité à la fourniture d'un soutien au renforcement des capacités qui réponde à la réalité des États membres africains dans le cadre de différents dispositifs sous-régionaux, y compris par le biais des travaux du Centre de formation de l'UNOCT à Rabat pour l'Afrique et du Bureau de l'UNOCT à Nairobi ;

45. **Reconnaissons** la nécessité pour l'Afrique de se doter d'armées fortes et professionnelles, équipées de l'idéologie correcte du non sectarisme, du panafricanisme et du nationalisme, afin de vaincre le terrorisme et, à cet égard, **réitérons** l'appel en faveur de l'opérationnalisation immédiate de la Force africaine en attente (FAA), la finalisation du Mémoire d'accord entre l'UA et les Communautés économiques régionales africaines/Mécanismes régionaux sur la FAA et du renforcement de la coordination entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux en ce qui concerne l'utilisation de la FAA.

SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX ET LES ÉTATS MEMBRES AFRICAINS AFFECTÉS

46. **Soulignons** la nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle pour s'attaquer aux causes profondes et structurelles de l'insécurité sur le Continent, notamment par la promotion de la bonne gouvernance, du constitutionnalisme, des droits de l'homme, du respect de l'État de droit et de la démocratie ;

47. **Soulignons** la nécessité de promouvoir le lien entre la paix, la sécurité et le développement socio-économique et de prévenir les flux illicites d'armes légères et de petit calibre en Afrique, ainsi que de s'attaquer de manière globale à l'impact dévastateur du dérèglement climatique sur les moyens de subsistance ;

48. **Soulignons** la nécessité d'identifier les menaces prioritaires et les lacunes en matière de capacités pour apporter des réponses ciblées et **mettons en exergue** la nécessité d'explorer les moyens de renforcer la collaboration entre les partenaires financiers internationaux et les États membres africains afin de prévenir et/ou de contrer efficacement les activités terroristes sur le Continent ;

49. **Soulignons** l'importance d'associer des partenaires non traditionnels, notamment le secteur privé, les groupes de réflexion et les établissements universitaires, à l'identification des menaces et à l'élaboration conjointe d'initiatives ;

50. **Soulignons** la nécessité pour les partenaires internationaux de respecter la souveraineté des États africains confrontés au terrorisme et de respecter le droit international, en particulier

l'appropriation régionale, et le renforcement de la coopération dans tout le soutien qu'ils apportent aux États membres africains confrontés au terrorisme ;

51. **Reconnaissons** les efforts importants déployés par la Commission de l'Union africaine (CUA) pour rendre opérationnel le Fonds pour la Paix de l'UA, qui demeure un instrument essentiel pour relever les défis urgents en matière de paix et de sécurité sur le Continent, tout en saluant les contributions apportées par les États membres africains à cet égard ;

52. **Soulignons** la nécessité de coordonner les efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique ainsi que le rôle d'un financement adéquat, durable et prévisible dans la lutte contre toutes les formes d'insécurité en Afrique, en particulier le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent, et à cet égard, **exhortons** les partenaires internationaux à soutenir l'appel conjoint des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme en Afrique mené par l'UNOCT, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED), et prennent acte de l'adoption de la Résolution 2719 (2023) par le Conseil de sécurité des Nations unies sur le financement des Opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. **Soulignons** que, bien qu'elle ne permette pas d'accéder à 100 % des contributions obligatoires des Nations unies, comme le demandait l'Afrique pour garantir un financement prévisible, adéquat et durable des activités de paix et de sécurité de l'UA, la Résolution 2719 (2023) pourrait contribuer à répondre aux besoins de financement de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;

53. **Décidons** d'intensifier les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la prolifération délibérée d'armes illicites en Afrique, notamment en renforçant les mécanismes d'échange de renseignements, la gestion des frontières, la coopération et le contrôle, et **appelons** le système des Nations unies et ses agences à soutenir l'élaboration/l'adoption de cadres et de textes législatifs solides, ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des États membres africains confrontés aux défis du terrorisme et de l'extrémisme violent, et à contribuer au partage des bonnes pratiques en vue de l'élimination effective de l'approvisionnement en armes des groupes armés non étatiques en Afrique ;

54. **Soulignons** la nécessité urgente de déployer un soutien et des ressources plus importantes pour renforcer les activités de cybersécurité en Afrique et prendre des mesures concrètes pour empêcher l'utilisation des médias sociaux et d'autres plateformes par les terroristes ;

55. **Félicitons**, à cet égard, l'UNOCT d'avoir réaffirmé sa volonté d'intégrer les technologies émergentes dans le cadre de son assistance technique aux États membres africains, en les aidant à prévenir et à contrer la cybersécurité liée aux menaces émergentes dans le respect des droits de l'homme et en tenant compte de l'égalité des sexes, et en tirant parti du potentiel de ces technologies pour soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur l'ensemble du continent ;

56. **Soulignons** la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les parties prenantes nationales, la société civile, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les partenaires internationaux, pour fournir une assistance et renforcer le soutien aux victimes du terrorisme ;

57. **Soulignons** l'importance de renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de ses agences spécialisées, ainsi que celles des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux, afin d'améliorer l'efficacité de leurs États membres respectifs dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

58. **Exhortons** la CUA de continuer à fournir une assistance technique à ses États membres par le biais de son Système continental d'alerte précoce contre le terrorisme et **encourageons** les États membres et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) à

améliorer leur coordination, à renforcer les efforts régionaux et continentaux et à échanger régulièrement leurs expériences dans le cadre de leurs efforts de lutte contre le terrorisme ;

59. **Saluons** l'engagement pris par l'UNOCT, en coordination avec d'autres partenaires, de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre d'ensembles de mesures de renforcement des capacités et d'un soutien programmatique adaptés aux États membres africains dans les domaines d'assistance prioritaires identifiés lors de la réunion ;

60. **Demandons** au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine d'examiner et d'approuver la présente déclaration et de la recommander au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

Nous décidons que le Processus d'Abuja est une série de réunions dirigées et contrôlées par l'Afrique, visant à renforcer la coopération régionale et sous-régionale pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, à renforcer la coordination des initiatives de lutte contre le terrorisme, à partager l'expertise et à mobiliser des ressources pour des programmes essentiels de lutte contre le terrorisme.

Nous remercions le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, organisateur de la réunion de Haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, ainsi que tous les États membres, les organisations internationales et régionales, les groupes de la société civile et les partenaires internationaux qui ont participé à cet événement et contribué aux discussions.

Étant donné que notre objectif est de faire en sorte que le processus soit bénéfique pour toutes les situations critiques sur le Continent, nous décidons que les dates et le lieu des réunions de suivi de ce processus seront communiqués en temps voulu.

Adopté ce jour, le 23 avril 2024 à Abuja, République fédérale du Nigéria

2024-06-28

Communiqué of the 1219th Meeting of the Peace and Security Council held on 28 June 2024, on the Declaration of the High-Level African Counter-Terrorism Meeting.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2133>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)